



**Comite de pilotage  
du SGAP SUD OUEST  
du 27 février 2014**

Le SNAPATSI, représenté par Florence DE OLIVEIRA, était présent au comité de pilotage du SGAP SUD OUEST qui s'est réuni le jeudi 27 février 2014 à Bordeaux, sous la présidence de Mme Béatrice LAGARDE, Préfète déléguée pour la Défense et la Sécurité. Etaient également présents au titre de l'administration : M. Clémence, Mme Jay, Mme Demoisson, Mme Arrouilh et M. Accorsi.

Mme la Préfète a demandé que soit diffusé très rapidement auprès des agents le compte rendu détaillé de ce COPIL en raison notamment du sujet de la création des SGAMI.

Mme la Préfète nous informe qu'une réunion relative à la création des SGAMI, en présence de tous les Préfets de Zones, s'est déroulée le mercredi 19 février dernier sous la présidence de Monsieur Lallement Secrétaire Général du Ministère.

Contexte général :

Les SGAMI seront mis en place au 1<sup>er</sup> mai 2014, il appartiendra à chaque préfet de zone de défense et de sécurité d'arrêter l'organisation de son SGAMI dans un délai de 6 mois (*réduit à 4 mois compte tenu des échéances électorales*). Les Préfets seront jugés sur des SGAMI « forts ».

L'objectif principal du Ministère est de faire des économies avec la création des SGAMI soit environ 240 millions d'euros sur 3 ans.

A terme, le SGAMI sera à l'échelon « zonal » l'équilibrage des fonctions entre le préfet de zone et le préfet de région avec un renforcement des missions du préfet délégué pour la sécurité et la défense. Les SGAMI seront composés de 5 directions : budget - RH - immobilier - équipement et logistique - système d'information et de communication, et 1 cellule de contrôle de gestion.

Répartition nationale des effectifs pour les SGAMI :

2600 agents issus des SGAP

480 agents issus SZSIC

300 agents issus Gendarmerie (*24 agents à l'immobilier, 26 aux ressources humaines, 232 aux finances, 18 au matériel*)

Pour la zone Sud-Ouest :

Le Préfet établira une feuille de route afin d'élaborer en concertation avec les organisations syndicales le projet d'arrêté portant organisation du SGAMI Sud-Ouest. A l'issue, le projet d'arrêté sera présenté, comme pour les autres SGAMI, au CT ministériel de début septembre 2014.

Mme la Préfète propose une moyenne de 2 réunions par mois avec les organisations syndicales avant la fin juin.

Elle nous assure qu'il n'y a aucune remise en question de la Délégation Régionale de Toulouse.

Les effectifs SGAMI resteront identiques, il n'y aura aucun ETP en moins.

Le SNAPATSI a fait part de la principale inquiétude des collègues affectés dans les SGAP concernant le périmètre de rattachement des agents dans la mesure où plusieurs périmètres sont impactés.

D'autre part le SNAPATSI a dénoncé que la prise en compte du devenir des agents n'a pas été prise en considération par l'administration, les intérêts économiques primant sur l'humain.

Le SNAPATSI restera vigilant notamment sur le point du dialogue social local et national et vous informera au fur et à mesure de cette future mise en place.

D'autres sujets ont été évoqués, vous pourrez en prendre connaissance dans le compte rendu de l'administration.